



REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14/03/2023

DELIBERATIONS

Lors du Bureau Communautaire du 14/03/2023, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Lors du Bureau Communautaire du 14/03/2023, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Approuvée/rejetée
2023.BC0301	Vente parcelle TEDESCO ZA Lasseube-propre	Approuvé
2023.BC0302	Attribution MP cuisine centrale production froid	Approuvé
2023.BC0303	Attribution MP cuisine centrale renouvellement des équipements de cuisine	Approuvé
2023.BC0304	Approbation de principe carte communale Ponsan-Soubiran	Approuvé
2023.BC0305	Inscription au PDESI du projet canoé-kayak sur la rivière Gers	Approuvé
2023.BC0306	Déploiement action habitat	Approuvé
2023.BC0307	Groupement de commandes Habitat	Approuvé

Le Président
François RIVIERE



Le secrétaire de séance
Roger BRÉL



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

dont « Pour » : 11

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 14 mars 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Vente d'une parcelle à la zone d'activité de Lasseube-Propre

Vu l'avis de France domaine

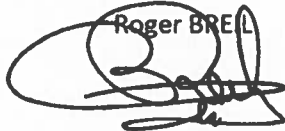
Le Président expose aux membres du bureau communautaire qu'un entrepreneur sollicite l'acquisition du terrain situé dans la ZAE de Lasseube-Propre, ayant la référence cadastrale AD 0014 d'une superficie de 3396 m² au prix de 27 168 € HT. Pour l'installation d'une activité d'entretien et réparation de machines dans le secteur agricole : minoterie, silos et industries annexes (soudure et chaudronnerie).

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

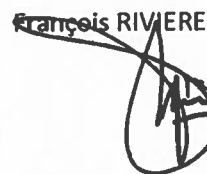
- **DE VENDRE** à la SCI TEDESCO domiciliée à Pavie la parcelle cadastrée AD0014 située à la zone d'activités économiques de Lasseube-Propre pour la somme de 27 168 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


Le Président,

François RIVIERE


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

dont « Pour » : 11

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 14 mars 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Attribution du marché de renouvellement de la production frigorifique de la cuisine centrale

Le Président expose au bureau communautaire que le matériel de production frigorifique de la cuisine centrale basée à l'EHPAD à Masseube est actuellement en fin de vie.

Le matériel doit être renouvelé par des équipements plus performant tant en termes de fonctionnement et de tolérance à la panne qu'en terme d'économie d'énergie. Le matériel comprend les groupes froids, les condenseurs des chambres froides, les réfrigérateurs, la centrale de traitement d'air de la cuisine et la cellule de refroidissement.

Le marché a été publié le 08/02. Trois offres ont été reçues le mardi 7 mars. Le bureau d'études Gamma conception qui a procédé à l'analyse des offres préconise de retenir l'offre de l'entreprise DIMAC pour un montant total de 72 342€ HT.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

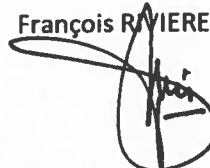
- **D'ATTRIBUER** le marché de renouvellement de la production froid de la cuisine centrale à l'entreprise DIMAC pour un montant total de 72 342 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


Le Président,

François RIVIÈRE


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

S'LO

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

dont « Pour » : 11

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 14 mars 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Attribution du marché de renouvellement des équipements de la cuisine centrale

Le Président expose au bureau communautaire que les équipements de la cuisine centrale basée à l'EHPAD à Masseube sont en fin de vie.

Le matériel comprend notamment les appareils de préparation chaude (exemple la sauteuse ou le four) et d'autres équipements mobiles tels que la thermo-scelleuse, le blixer, le lave-batterie...

Le marché a été publié le 06/02. Quatre offres ont été reçues le vendredi 3 mars. Le bureau d'études Gamma conception qui a procédé à l'analyse des offres préconise de retenir l'offre de l'entreprise DIMAC pour un montant total de 111 908 € HT.

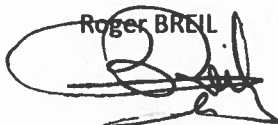
Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché de renouvellement des équipements de la cuisine centrale à l'entreprise DIMAC pour un montant total de 111 908 € HT.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché, les éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Le Président,

Roger BREIL


François RIVIÈRE


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 11
dont « Pour » : 11
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 14 mars 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Lancement enquête publique carte communale de Ponsan-Soubiran

La Communauté étant désormais compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, elle a récupéré toutes les procédures de modification de document d'urbanisme commencées par les Communes.

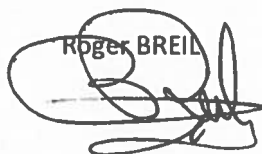
La Commune de Ponsan-Soubiran a terminé l'élaboration de sa carte communale. L'enquête publique va être lancée pendant 30 jours consécutifs, du 20 mars au 19 avril inclus 2023. Le Président demande au bureau communautaire de donner une approbation de principe à la carte communale avant le lancement de l'enquête publique.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les éléments de la carte communale de Ponsan-Soubiran
- **D'APPROUVER** le lancement de l'enquête publique du 20 mars au 19 avril inclus 2023.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


Le Président,

François RIVIERE


NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

dont « Pour » : 11

dont « Contre » : 0

Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 14 mars 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Demande d'inscription au PDESI du projet Canoé Kayak

La Communauté de Communes souhaite réaliser les aménagements et la signalétique nécessaires afin de permettre la pratique du canoé kayak sur le Gers de manière sécurisée. Même si l'objectif final reste une navigabilité sur toute la longueur du territoire traversé (32,8 km), un aménagement phasé par tronçons est envisagé.

La Communauté de Communes n'envisage pas d'assurer les prestations de location, transfert et encadrement, dont elle souhaite qu'un ou des prestataires ou opérateurs se saisissent. Les aménagements dédiés à la pratique du canoë-kayak mis à disposition du public se destineront préférentiellement aux touristes et aux excursionnistes en période estivale, tout comme aux locaux tout au long de l'année. Le tronçon « Panassac-Masseube (île d'Ager) » semble le mieux adapté pour mener les premiers aménagements : peu d'aménagements nécessaires (pas de pont noyé), niveau d'eau suffisant, qualité paysagère du parcours, tronçon facilement praticable...

Le Département du Gers propose d'inscrire le projet d'« Aménagement du cours d'eau du Gers pour la pratique du canoë-kayak » dans le PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI).

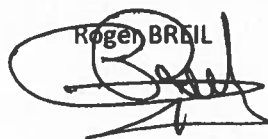
Ce dispositif opérationnel vise à accompagner le développement des sports de nature, et a pour objectifs d'« inventorier, de pérenniser et sécuriser, de favoriser l'accès au plus grand nombre aux Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) » tels que la rivière Gers.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE DEMANDER** au Département l'inscription du projet d'« Aménagement du cours d'eau du Gers pour la pratique du canoë-kayak » dans le PDESI : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)
- **D'AUTORISER** le Président signer à tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL


Le Président,

François RIVIÈRE


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 11
dont « Pour » : 11
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 14 mars 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Déploiement de l'action Habitat dans le cadre de l'Entente Astarac

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé de s'engager, en partenariat avec les Communautés de Communes Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne, dans la création d'une entente à l'échelle de ces trois territoires. Cette entente a pour objet la création d'une dynamique coopérative d'échanges et de développement de projets communs aux 3 EPCI, sur les thématiques transversales de développement territorial et en cohérence avec le projet de création du Parc Naturel Régional Astarac.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Val de Gers a été désignée comme chef de file sur la thématique Habitat pour le compte de l'Entente Habitat. Une étude pré-opérationnelle réalisée par la Maison du Logement et de l'Habitat en 2022 a démontré la nécessité de poursuivre une démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur des objectifs à minima identiques à ceux de la précédente OPAH. Les élus souhaitent également pouvoir expérimenter des actions complémentaires pour renforcer l'amélioration du parc de logements de l'Astarac.

Ainsi, à partir d'avril 2023 (fin de l'OPAH actuelle), cette « action Habitat » se structura autour de deux opérations phares : la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) sur le territoire de l'Astarac pour la période 2023-2026 ; le recrutement d'un.e chargé.e de mission Habitat pour la période 2023-2026, afin de coordonner les actions concertées en matière d'Habitat à l'échelle de l'Entente Astarac ; coordonner et suivre la mise en œuvre d'une OPAH de Revitalisation Rurale (RR) sur le territoire de l'Astarac pour la période 2023-2026 ; assurer une animation proactive en matière d'Habitat, en fonction des besoins qui émergent sur le territoire. Pour ces deux opérations, un budget prévisionnel annuel a été établi :

DEPENSES		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant
Prestation suivi-animation OPAH-RR	75 000 €	Etat / Anah (estimation)	60 000 €
Recrutement d'un animateur (1 ETP / an)	44 000 €	CC Astarac Arros en Gascogne (estimation)	21 100 €
Création et édition de documents	1 400 €	CC Cœur d'Astarac en Gascogne (estimation)	21 100 €
Frais de déplacement	2 900 €	CC Val de Gers (estimation)	21 100 €
Total des dépenses	123 300 €	Total recettes	123 300 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le lancement de cette chargée de mission Habitat pour la période 2023-2026.

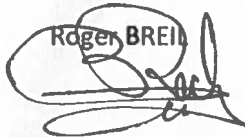
Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE CHARGER** la Communauté de Communes Val de Gers de poursuivre sa mission de chef de file sur la thématique Habitat pour le compte de l'Entente Habitat ;
- **DE S'ENGAGER** dans l'élaboration d'une OPAH-RR qui comprendra un volet ingénierie et un volet animation ;
- **D'APPROUVER** le recrutement d'un.e chargée de mission Habitat par la Communauté de Communes Val de Gers, pour le compte de l'Entente, pour la période 2023-2026 ;
- **DE VALIDER** le budget prévisionnel associé à la mise en œuvre externalisée de cette OPAH-RR et au recrutement du/de la chargé.e de mission Habitat ;
- **D'AUTORISER** la Communauté de Communes Val de Gers à déposer, au nom de l'Entente Astarac, toutes les demandes de subvention liées à cette OPAH-RR et, plus généralement, à l'action Habitat.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

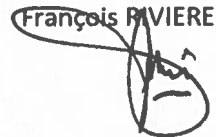
Le secrétaire de séance

Roger BREIL



Le Président,

François RIVIERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 11
Votants : 11
dont « Pour » : 11
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 14 mars 2023 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 8 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une OPAH-RR

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé de s'engager, en partenariat avec les Communautés de Communes Astarac Arros en Gascogne et Cœur d'Astarac en Gascogne, dans la création d'une entente à l'échelle de ces trois territoires. Cette entente a pour objet la création d'une dynamique coopérative d'échanges et de développement de projets communs aux 3 EPCI, sur les thématiques transversales de développement territorial et en cohérence avec le projet de création du Parc Naturel Régional Astarac.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Val de Gers a été désignée comme chef de fil sur la thématique Habitat. En 2022, elle a lancé une étude pré-opérationnelle à de futurs dispositifs d'amélioration de l'Habitat à l'échelle de l'Astarac. Suite à cette étude, il a été décidé de mener une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) sur la période 2023-2026. Cette OPAH-RR comprendra un volet ingénierie et un volet animation. Elle sera déployée par un prestataire extérieur, identifié conformément au Code de la commande publique.

Dans l'objectif de favoriser la concurrence en mutualisant les besoins et de réaliser des économies d'échelles, le Président propose aux membres du Bureau de constituer un groupement de commandes. La Communauté de Communes de Val de Gers est désignée coordonnateur dudit groupement.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE CONSTITUER** un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de service pour la réalisation de la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH-RR sur la période 2023-2026 ;
- **DE CHARGER** la Communauté de Communes de Val de Gers d'assurer la mission de coordonnateur dudit groupement ;
- **D'APPROUVER**, dans tous ses termes, la convention constitutive de groupement de commandes ;
- **DE DESIGNER** François RIVIERE pour représenter la Communauté de Communes à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes en tant que titulaire et Roger BREIL en tant que suppléant ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification